



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC\_2023\_252  
Nomenclature : 1.1.15

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 34

Votants : 46

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jean-Michel ROUGER à M. Gérard PERRIN, M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M. Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M. Stéphane TAILLASSON

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Autorisation de signer le marché "Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes"

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Luc FOURRE, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes sous la forme d'un appel d'offre ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 19/07/2023, de l'avis rectificatif le 01/10/2023).

La consultation est constituée de 5 lots :

- Lot 1 : Bassin versant Nord (Bussac Sur Charente, Ecoyeux, Fontcouverte, Le Douhet, Saint Vaize, Vénérand)
- Lot 2 : Bassin versant Est (Burie, Chaniers, Chérac, Dompierre Sur Charente, La Chapelle des Pots, Le Seure, Migron, Saint Sauvant, Saint-Bris-Des-Bois, Saint-Césaire, Villars-Les-Bois)
- Lot 3 : Bassin versant Sud (Colombiers, Courcoury, La Jard, Les Gonds, Montils, Préguillac, Rouffiac, Saint Sever de Saintonge, Thénac)
- Lot 4 : Bassin versant Ouest (Chermignac, Corme-Royal, Ecurat, La Clisse, Luchat, Pessines, Pisany, Saint Georges des Coteaux, Varzay)
- Lot 5 : Commune de Saintes

Pour les lots 1 à 4, le marché est divisé en 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles définies comme suit :

Tranche ferme :

Phase N°1 : Inventaire sommaire du système de collecte et de gestion des EP

Phase N°2 : Diagnostic complet et plan détaillé du système de collecte et de gestion des eaux pluviales

Phase N°3 : Étude hydraulique et acceptabilité des milieux récepteurs

Phase N°4 : Propositions de scénarii de gestion des eaux pluviales

Phase N°6 : Elaboration d'un zonage de gestion des eaux pluviales

Tranche optionnelle :

TO1 - Phase N°5 : Établissement d'un programme d'investissement et d'exploitation

TO2 - Phase N°7 : Elaboration des dossiers de demande d'examen au « cas par cas »

TO3 - Phase N°8 - Constitution d'un dossier préparatoire à la déclaration d'antériorité.

Le lot 5 a été divisé en 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles définies comme suit :

Tranche ferme :

Phase N°0 : Phase préparatoire

Phase N°1 : Inventaire sommaire du système de collecte et de gestion des EP

Phase N°2 : Diagnostic complet et plan détaillé du système de collecte et de gestion des eaux pluviales

Phase N°3 : Étude hydraulique et acceptabilité des milieux récepteurs

Phase N°4 : Propositions de scénarii de gestion des eaux pluviales

Phase N°6 : Elaboration d'un zonage de gestion des eaux pluviales

Phase N°9 : Synthèse des 36 Schémas Directeurs

Tranche optionnelle :

TO1 - Phase N°5 : Établissement d'un programme d'investissement et d'exploitation

TO2 - Phase N°7 : Elaboration des dossiers de demande d'examen au « cas par cas »

TO3 - Phase N°8 - Constitution d'un dossier préparatoire à la déclaration d'antériorité.

Les délais d'exécution des prestations ont été fixés :

Pour les lots 1 à 4 :

- Tranche ferme : 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

- Tranches optionnelles : 2 mois à compter de l'OS de démarrage

Pour le lot 5 :

- Tranche ferme : 27 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Tranches optionnelles : 2 mois à compter de l'OS de démarrage

Le marché est un marché simple pour la partie des prestations à prix forfaitaires et à bons de commande pour les prestations à prix unitaires. Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000 € HT sur la durée du marché pour les prestations indiquées au bordereau des prix unitaires pour chacun des lots.

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération de Saintes a attribué le 04 décembre 2023, les lots comme suit :

- Lot 1 à l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER, pour un montant pour la tranche ferme de 75 415 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 3 925 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 4 500 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 4 500 € H.T

- Lot 2 à l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER, pour un montant pour la tranche ferme de 101 220 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 6362.50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 8 250 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 8 250 € H.T

- Lot 3 à l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou, pour un montant pour la tranche ferme de 154 422.50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 15 375 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 15 675 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 16 800 € H.T

- Lot 4 à l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou, pour un montant pour la tranche ferme de 178 597.50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 15 375 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 18 075 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 19 500 € H.T

- Lot 5 à l'entreprise ARTELIA, Parc Sextant - Bât. D 6-8 avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN CEDEX, pour un montant pour la tranche ferme de 230 640 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 9 570 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 7 230 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 6 680 € H.T.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer les marchés et toutes les pièces liées à la procédure avec les entreprises susmentionnées.

#### **Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-14,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-174 en date du 27 septembre 2023 portant délégation du Conseil au Président et notamment le point 4,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché relatif à l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes sous la forme d'un appel d'offre ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 19/07/2023, de l'avis rectificatif le 01/10/2023),

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 1 à l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 2 à l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 3 à l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 4 à l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 5 à l'entreprise ARTELIA, Parc Sextant - Bât. D 6-8 avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN CEDEX,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 1 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER, pour un montant pour la tranche ferme de 75 415 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 3 925 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 4 500 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 4 500 € H.T.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 2 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise DCI, 18 rue de locronan - 29000 QUIMPER, pour un montant pour la tranche ferme de 101 220 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 6 362,50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 8 250 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 8 250 € H.T.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 3 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou, pour un montant pour la tranche ferme de 154 422,50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 15 375 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 15 675 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 16 800 € H.T.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 4 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise NCA, 11 Allée Jean Monnet - 86170 Neuville-de-Poitou, pour un montant pour la tranche ferme de 178 597,50 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 15 375 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 18 075 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 19 500 € H.T.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 5 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise ARTELIA, Parc Sextant - Bât. D 6-8 avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN CEDEX, pour un montant pour la tranche ferme de 230 640 € H.T, pour la tranche optionnelle n°1 de 9 570 € H.T, pour la tranche optionnelle n°2 de 7 230 € H.T et pour la tranche optionnelle n°3 de 6 680 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

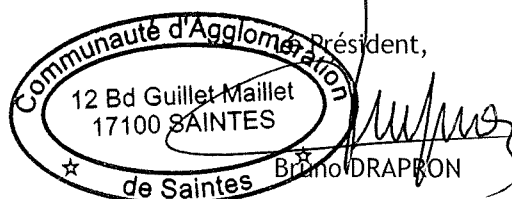
- 44 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER

Pour extrait conforme,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.